

DÉLIBÉRATION N° 251217-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 17 décembre 2025

Le 17 décembre 2025, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 11 décembre 2025, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Marc MONTARDIER, Vice-Président du CCAS en remplacement du Président excusé.

Étaient présents : M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Olivier RACHER, Mme Catherine JUAN, M. Xavier GIRARD, Mme Mariette AIN, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Paul CHEVALLIER, Mme Elisabeth JACQUEMIN, Mme Angélique KRIMAT, Mme Anne-Marie LHUILLIER,

Étaient représentés : M. Didier FISCHER, Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Yasmine DONMEZ, M. Jean-Maurice L'HÔTELLIER

Etaient absents : M. Nicolas GROS DAILLON, M. Denis LARGETEAU

Mme Anne-Marie LHUILLIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°02 : OUVERTURE DES CRÉDITS PAR ANTICIPATION EN INVESTISSEMENT POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE LES MOISSONNEURS

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1612-1 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements médico-sociaux ;

Vu la délibération n° 250410-02 de vote du budget principal 2025 de la RA.

Considérant que si le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents aux reports d'investissement, au remboursement de la dette et aux dépenses imprévues ;

Considérant qu'il est proposé d'ouvrir les crédits par anticipation, en section investissement à caractère urgent, nécessaires au bon fonctionnement de la Résidence autonomie Les Moissonneurs comme suit :

Chapitre	Nature	Libellé des comptes	BP 2025	Ouverture par anticipation	2026	Arrondis
16 Emprunts et dettes assimilés	165	Dépôts et cautionnements reçus RA	48 926.50 €	25%	12 231.63 €	12 231 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, en sa qualité de rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 – AUTORISE M. le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents aux reports d'investissement, au remboursement de la dette, et aux dépenses imprévues selon les limites par chapitre définies ci-dessous :

Chapitre	Nature	Libellé des comptes	BP 2025	Ouverture par anticipation	2026	Arrondis
16 Emprunts et dettes assimilés	165	Dépôts et cautionnements reçus RA	48 926.50 €	25%	12 231.63 €	12 231 €

ARTICLE 2 – DIT que cette ouverture de crédits sera reprise au budget primitif 2026, lors de son adoption.

Coignières, le 17 décembre 2025

Pour extrait conforme :
Le Vice-Président



Marc MONTARDIER

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.